

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir consigner mes observations détaillées dans le document ci-joint, quant au projet de PLU de la commune de Ville sous Anjou.

**Ajoutez un document :**

[PLU-VSA.pdf \(.pdf - 51.96 Ko\)](#)

Note à l'attention de M. Delory,

## Questionnement quant à la pertinence d'artificialiser des sols aujourd'hui

### Remise en question des OAP Les Aires et de la forge

#### Un PLU avec ses OAP qui ne dessine pas un avenir viable

Un PLU dessine une commune au moins pour les 10 ans à venir.

Or le PLU proposé pour Ville sous Anjou est un PLU dont les ambitions sont déjà largement dépassées, ne prenant pas en compte les enjeux actuels de **dérèglement climatique**, à savoir déficit hydrique accentué par l'évapotranspiration et augmentation des températures avec une fréquence plus élevée des périodes de canicule (source Vincent CAILLEZ, climatologue), ni d'**effondrement de la biodiversité**.

#### Un projet sociétal ?

Le PLU n'indique aucune orientation quand au mode de vie souhaité. Certes les espaces collectifs sont mis en avant, mais ceux-ci ne constituent pas (excepté la médiathèque) un espace de vie sociale. Les projets d'aménagements proposés vont générer le développement de la commune comme un « village dortoir ».

Il est d'ailleurs surprenant de ne penser que construction alors que les bassins d'emploi sont relativement éloignés. Nombre de terrebasaires travaillent sur Lyon ou Valence.

Avec 84 % des actifs qui travaillent à l'extérieur de la commune et avec seule mobilité possible la voiture individuelle, et l'augmentation du coût des énergies, qui pourra encore habiter la commune ?

Les zones urbaines sont densifiées, qu'en est-il des espaces nourriciers, des espaces de sociabilité ? Comme des jardins partagés par exemple qui comblerait une prochaine précarité alimentaire et serait un prétexte pour un « bien vivre ensemble »?

Quelle concertation avec les habitants est envisagée pour construire ensemble les orientations du bien vivre à Ville sous Anjou ? Qui mieux que les habitants peut déterminer les envies et les besoins communs ?

#### Les projets d'aménagements, un non sens aujourd'hui.

Un des objectifs de la loi climat et résilience de 2021 vise à réduire le rythme auquel l'urbanisation détruit les terres.

La commune de Ville sous Anjou pourrait-elle être exemplaire ? Ou ne souhaite-telle pas respecter les préconisations de la loi ?

Pour atteindre un objectif de zéro artificialisation nette il existe plusieurs grands leviers d'action :

1. Éviter : a-t-on vraiment besoin de ces nouvelles infrastructures ? Si le projet est jugé indispensable au niveau local, il faut utilisé en priorité les terrains déjà artificialisés.
2. Réduire : limiter l'artificialisation au strict nécessaire, en préservant les espaces les plus riches en biodiversité et les sols de meilleure qualité écologique.
3. Compenser : un habitat écologique détruit, qu'il soit micro ou macro, mettra des dizaines, voire des centaines d'années pour se recréer de façon comparable.

Comment ces projets d'OAP s'inscrivent-ils dans cette démarche ?

## OAP les aires et de la forge

Comme il est mentionné dans le rapport de présentation 1b page 56, un des enjeux est le maintien de la coupure verte dans le bourg. Sans compter que les zones de jardin sont des atouts non seulement pour la trame verte et la trame noire, mais correspondent aussi à des îlots de fraîcheur (cf doc1b p28).

Ces zones de jardin sont des zones à conserver si l'on souhaite maintenir un **habitat vivable** sur la commune, à l'horizon 2050.

D'autant plus que les zones de jardin les aires et la forge, avec leurs arbres séculaires, leurs vergers, leurs prairies et leurs potagers est l'habitat privilégié d'une grande variété d'avifaune (pic épeiche, pivert, merle noir, chardonneret, hibou moyen duc...) et plus particulièrement de la Chevêche d'Athéna dont l'espèce est classée vulnérable.

Or, il est étonnant de lire, dans le document 1b p28 et suivantes, l'intérêt des zones de jardins de Grange neuve et des Baudes et d'occulter celui du bourg.

Document 1c p4 orientation « préserver les espaces naturels remarquables et la trame verte et bleue – dans l'OAP : préservation de l'alignement d'arbre et renforcement de la trame verte », comment renforcer la trame verte en la détériorant par l'artificialisation des sols ? Et en la détruisant avant de la pseudo reconstruire ?

## La ressource en eau

une augmentation du nombre de logements génère une demande plus importante en eau potable, l'imperméabilisation des sols ne permet pas aux nappes phréatiques de se régénérer de façon optimale...

Qu'en est-il de la ressource en eau disponible ?

Les documents joints au dossier n'indiquent que des états factuels sur 2 années. Il serait bon de connaître l'évolution de la ressource en eau depuis des décennies. Face au développement de nouveaux logements, la commune aura-t-elle les ressources nécessaires pour garantir la viabilité de ces habitats ?

Pour mémoire, à l'été 2022, un incendie a ravagé une grange en bas de village ? Les équipes du SDIS n'ont pu se raccorder à la borne incendie la plus proche, il n'y avait pas assez d'eau.